



COMMUNICATION SUR LE PROGRES (COP) 2019

29/01/2020

Le Groupe Duval est un groupe familial qui, depuis plus de 25 ans, œuvre dans l'ensemble des activités immobilières (promotion, gestion, investissement...) et dans certaines activités d'exploitation, notamment le tourisme et le golf. Le Groupe est également présent à l'international en Asie et en Afrique.

Animé par des valeurs humaines fortes, Groupe Duval a adhéré en 2017 au Pacte mondial des Nations Unies. Par cet engagement notre Groupe entend soutenir sur le long terme et mettre en œuvre au sein de ses nombreuses filiales les dix principes du Pacte mondial de l'ONU dans l'ensemble de leurs composantes relatives aux droits de l'Homme, aux conditions de travail, à l'environnement et à la lutte anticorruption.

C'est dans cette volonté que le Groupe Duval a poursuivi en 2019 ses différentes actions. Son rapport 2019 sur le développement durable rappelle ses engagements pour minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement et son objectif d'amélioration constante des performances environnementales de ses actions et réalisations au profit de tous.

En 2019, le Groupe Duval s'est attaché à, veiller à la mise en œuvre et au renforcement dans toutes ses activités de ses engagements éthiques formalisés depuis deux ans au sein d'un code de bonne conduite à destination de l'ensemble des collaborateurs et mis à la disposition de nos partenaires et clients.

Le Groupe Duval est ainsi doté d'outils permettant de mettre en avant, année après année, ses initiatives majeures en lien avec les principes du Global Compact et à prendre de nouveaux engagements. En 2020, le Groupe initie de nouvelles actions fortes dans les mêmes objectifs.

Eric & Pauline Duval,

Président & Directrice Générale



Nos engagements au respect des Principes 1 à 6

Le Groupe Duval et ses filiales exercent leurs activités en France et à l'international. 2019 a ainsi été une année marquante pour le développement des activités du Groupe en Afrique et en Asie.

A titre d'exemple, le Groupe a pris en 2019 une participation dans une entreprise subsaharienne de référence dans l'économie verte et la valorisation des déchets pour soutenir le développement de cette entreprise reposant sur un nouveau modèle économique et social, spécialisé dans la transformation des déchets. Cette entreprise est la première d'Afrique de l'Ouest à proposer une offre globale de solutions alliant performance économique et environnementale.

Dans l'ensemble de ses activités, le Groupe et ses filiales concernées promeuvent le respect de la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme et veillent à ne pas se rendre complices de leur violation.

Le Groupe veille également au respect de la législation sociale applicable dans chacun des pays où ses filiales sont installées et les invite, dans la mesure de leurs actions, à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants, en contribuant sous toutes les formes possibles à une meilleure éducation.

Le Groupe soutient en ce sens les actions menées par l'Association Duval, association caritative créée et animée par Eric et Pauline Duval qui, par ses actions, s'engage notamment dans l'éducation et la formation en Afrique et en Asie.

Il est également engagé dans la non-discrimination à l'embauche en s'assurant d'un seul critère pertinent, à savoir la capacité à exercer la fonction confiée.

Le Groupe veille à ce qu'il n'y ait aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autres motifs que la compétence. A ce titre, il est fier d'afficher une quasi-égalité entre le nombre d'hommes et de femmes employés sur son marché domestique. Cette égalité est également constatée au sein même du comité exécutif du Groupe.

Il veille de manière constante à ce que ses différentes activités impactent de manière positive l'emploi local et le développement régional.

Le Groupe est ainsi attentif aux enjeux de la lutte contre la discrimination et s'attache à ce qu'il n'y ait aucune discrimination lors des recrutements et dans les évolutions de carrière ou de rémunération.

Le Groupe DUVAL fait de la non-discrimination l'un des piliers de ses valeurs fondamentales, formalisée dans son code de bonne conduite.



Des engagements forts en matière de développement durable - (Principes 7 à 9)

Les politiques de prise en compte des questions liées au développement durable au sein de Groupe Duval et les problématiques environnementales posées à celui-ci et ses filiales sont dépendantes de l'activité exercée, et donc appréhendées de manières différentes selon les pôles concernés.

Sont développées dans notre rapport Développement Durable 2019, les grandes lignes directrices et les actions engagées par les différentes entités du Groupe, ainsi que les actions concrètes menées et celles poursuivies depuis plusieurs années, au regard des Principes de Global Compact en matière environnementale.

En 2019, de nombreuses actions ont été menées, parmi celles-ci peut être cité le financement d'une campagne de reforestation ayant conduit à la plantation de 30.000 arbres en France et 70.000 au Togo.

Cf. Rapport Développement Durable 2019 - Groupe Duval

Principes relatifs à la lutte anticorruption - (Principe n°10)

Le développement du Groupe Duval repose sur la confiance de ses clients, partenaires, salariés et de l'opinion publique dans ses performances et son intégrité.

Cette confiance dépend essentiellement de notre comportement.

Les principes de développement durable et de responsabilité sociétale du Groupe sont intrinsèquement intégrés à notre activité.

Le Groupe Duval a formalisé en 2018 son Code de bonne conduite. Il s'inspire des principes directeurs de l'OCDE de 2011 à l'intention des entreprises internationales. Il s'applique à l'ensemble des collaborateurs et des filiales dans le monde, dans le cadre de leurs activités professionnelles, afin de prévenir toute situation susceptible de mettre en cause notre intégrité.

Nos salariés sont tenus de respecter toutes les dispositions législatives, réglementaires et administratives applicables dans l'exercice de leur activité professionnelle, ainsi que les directives et politiques internes de notre Groupe.

Dans leur travail, nos collaborateurs doivent se comporter avec honnêteté, loyauté, dignité et intégrité tant à l'égard des autres collaborateurs que de la société employeur et de l'ensemble



des sociétés du Groupe, ainsi que des clients et autres relations d'affaires. Ils doivent éviter tout conflit entre leurs intérêts professionnels et privés.

L'ensemble des engagements pris à l'égard du dixième principe de Global Compact figure sur le site Internet du Groupe : www.groupeduval.com

Annexe :

- [Rapport Développement Durable 2019 – Groupe Duval](#)